

18-16.01 – VÉRIFICATION DES PRÉSENCES

Madame Jocelynn Meadows; messieurs François Dornier (président), Raymond Lacroix, Robin Lavoie, Michel Pineault et Mario Ross.

Ont également assisté : madame Lyne Beaulieu et monsieur Stéphane Bergeron (secrétaire).

Monsieur François Dornier souhaite la bienvenue à toutes et à tous.

18-16.02 – ORDRE DU JOUR

- .01 – Vérification des présences
- .02 – Lecture et adoption de l'ordre du jour
- .03 – Procès-verbal de la 15^e (18-15) réunion du comité exécutif
- .04 – Impartition : information
- .05 – Rehaussement des infrastructures technologiques pour le Collège de Rimouski (Cégep, IMQ et CMÉC) : adoption
- .06 – Désignation d'un cadre excédentaire : adoption

Il est PROPOSÉ par monsieur Raymond Lacroix, APPUYÉ par monsieur Mario Ross et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il a été proposé.

18-16.03 – PROCÈS-VERBAL DE LA 15^E (18-15) RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF

a) Adoption

Il est PROPOSÉ par monsieur Raymond Lacroix, APPUYÉ par monsieur Michel Pineault et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le procès-verbal de la 15^e (18-15) assemblée soit adopté tel qu'il a été proposé.

b) Suites

18-15.10 - Club de hockey Les Pionnières de Rimouski / Signature du protocole d'entente : adoption

Monsieur Dornier rappelle aux membres du comité exécutif qu'une demande a été présentée pour la création d'une équipe de hockey masculine et qu'une réponse de RSEQ est attendue incessamment.

18-15.11 - Club de football Les Pionniers de Rimouski / Signature du protocole d'entente : adoption

Des membres s'interrogent sur le départ de l'entraîneur de l'équipe. Monsieur Dornier précise qu'il s'agit d'un départ volontaire qui s'est effectué en très bons termes, puisque l'entraîneur voulait tout simplement passer à autre chose.

18-16.04 – IMPARTITION : INFORMATION

Monsieur François Dornier, directeur général, présente l'état d'avancement de ce dossier. Le mandat du comité est prêt. Les représentants de la direction du collège seront Mélanie Leblanc, Alexandre Boudreau et Mario Côté. On exprime le souhait que, du côté syndical, ce ne soit pas les présidents qui soient membres du comité, bien que la décision leur appartienne. Le comité ne s'est pas encore réuni, mais doit le faire incessamment. Il rappelle que l'objectif que poursuivra ce comité sera de trouver à une alternative à l'impartition dans le but de réduire la pression croissante qui s'exerce sur les ressources humaines. Les membres du comité jouiront d'une totale immunité dans le cadre de ces travaux, qui devront se dérouler à huis clos et de façon confidentielle, et en arriver à une décision consensuelle.

18-16.05 – REHAUSSEMENT DES INFRASTRUCTURES TECHNOLOGIQUES POUR LE COLLÈGE DE RIMOUSKI (CÉGEP, IMQ ET CMÉC) : ADOPTION

Madame Lyne Beaulieu, directrice des ressources financières, matérielles et informationnelles, présente le point et monsieur Robin Lavoie apporte des compléments d'information.

Au cours de la discussion, on explique que l'objectif est d'en arriver à deux structures qui « se parlent » et qui assurent la redondance. On aurait les mêmes serveurs, mais pas nécessairement les mêmes équipements dans chacune des composantes. La stratégie numérique requiert qu'on assure la redondance des systèmes afin d'assurer leur sécurité. Monsieur Raymond Lacroix évoque, dans le secteur privé, les plans de continuité des affaires, desquels on pourrait d'ailleurs s'inspirer.

Depuis quelques années, le Service des technologies de l'information poursuit l'optimisation de son offre de service dans le but de soutenir la mission éducative du collège et le virage technologique qui touche l'ensemble de ses programmes d'études. La mise en place du comité d'optimisation des technologies de l'information collège (OTIC) en 2017 visant à faciliter la collaboration entre les composantes (Cégep, IMQ et CMÉC) a permis de partager les préoccupations au regard de l'état d'obsolescence avancée des serveurs pour l'ensemble des composantes. Le comité a donc convenu de développer un projet afin de s'assurer que ces infrastructures répondent adéquatement aux critères d'accessibilité, de disponibilité, de redondance, de sécurité et de performance nécessaires pour que la stratégie numérique se déploie pleinement. Un examen minutieux des tendances du marché a permis de faire des recommandations au comité de direction afin de consolider l'ensemble du réseau du collège et accroître son niveau de performance. Dans ce contexte, le collège devance sa planification pour le rehaussement de ses infrastructures pour l'ensemble de son réseau.

Ainsi, le collège verra à la réalisation des phases 1 et 2 au cours de l'année 2018-2019 et parachèvera les travaux de la phase 3 en 2019-2020. Le collège portera son choix technologique vers l'hyperconvergence qui intègre de façon étroitement liée les composants de traitement, de stockage, de réseau et de virtualisation.

La phase 1 (estimation des coûts : 137 970 \$ taxes incluses) consiste à actualiser la « couche » réseau afin d'accueillir les nouvelles technologies qui seront implantées au cours des phases 2 et 3. La phase 2 consiste à mettre en place la nouvelle technologie en débutant par le CMÉC et le CFMU, qui sont les plus vulnérables en matière de disponibilité, de performance et de sécurité informatiques (Collecto : 192 271 \$ taxes incluses).

CONSIDÉRANT la création du comité OTIC dont l'objectif est d'optimiser et mettre en commun les technologies pour toutes les composantes du collège;

CONSIDÉRANT les recommandations de la Fédération des cégeps concernant la mise à niveau des infrastructures du collège pour faciliter le virage numérique;

CONSIDÉRANT l'état de désuétude constaté pour l'ensemble des infrastructures technologiques des composantes du collège;

CONSIDÉRANT la disponibilité des budgets d'investissement (253 729 \$) et le montant annuel accordé au collège pour l'acquisition d'équipement numérique dans le Plan d'action numérique (PAN) (415 900 \$ IO27);

Il est PROPOSÉ par monsieur Raymond Lacroix, APPUYÉ par monsieur Mario Ross et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser l'achat du matériel informatique des phases 1 et 2 pour le rehaussement des infrastructures informatiques du Collège de Rimouski, ce qui représente un investissement de l'ordre de 330 241 \$.

18-16.06 – DÉSIGNATION D'UN CADRE EXCÉDENTAIRE : ADOPTION

Monsieur François Dornier expose la situation requérant la désignation d'un cadre excédentaire, à savoir que la personne concernée a finalement décidé, au retour d'un congé de maladie, de prendre sa retraite. Cette mesure doit permettre d'assurer la transition.

Le 19 septembre 2017, le conseil d'administration adoptait le nouvel organigramme (CA 17-05.12). L'objectif était de modifier la structure, de telle sorte d'en arriver à une meilleure efficacité et efficience.

À ce jour, plusieurs modifications ont été apportées pour mettre celui-ci en application. Les nombreux mouvements de personnel, notamment dus aux départs à la retraite, ont conduit l'organisation à bonifier davantage la structure afin de bien répondre aux besoins actuels.

Le 1^{er} juillet 2015, madame Marie-Michelle Doiron fut affectée temporairement au poste de directrice adjointe aux Services éducatifs, responsable des Affaires étudiantes et des communications (poste maintenant nommé Direction adjointe aux affaires étudiantes et aide à la réussite). Le 1^{er} juillet 2018,

madame Doiron a été affectée temporairement à d'autres dossiers spécifiques relevant de la Direction des études.

Conformément à l'article 200 du *Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des collèges d'enseignement* et à l'avis juridique reçu à cet effet, la réorganisation administrative nous oblige à désigner madame Doiron cadre excédentaire.

CONSIDÉRANT la réorganisation administrative (CA 17-05.12);

CONSIDÉRANT que madame Marie-Michelle Doiron est en affectation temporaire depuis le 1^{er} juillet 2015;

CONSIDÉRANT la consultation menée auprès de l'Association locale des cadres du Collège de Rimouski;

CONSIDÉRANT l'article 200 du *Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des collèges d'enseignement* stipulant que si le collège décide de ne pas renouveler ou de résilier la nomination d'un cadre, dans des circonstances autres qu'un congédiement, d'abolir un poste de cadre pourvu d'un titulaire ou d'effectuer une réorganisation administrative, le cadre concerné conserve son lien d'emploi, et le collège applique une des mesures suivantes :

1. il l'affecte dans un autre poste de cadre;
2. il l'affecte dans un poste d'une autre catégorie de personnel;
3. il le désigne cadre excédentaire;

Il est PROPOSÉ par madame Jocelynn Meadows, APPUYÉ par monsieur Michel Pineault et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de désigner madame Marie-Michelle Doiron cadre excédentaire conformément à l'article 200 du *Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des collèges d'enseignement*.

La séance est levée à 17 h.

président

secrétaire